

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le neuf Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

### **Etaient présents**

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Monsieur Jean-Louis REVERT, Madame Annick MARIE, Monsieur Stéphane PINABEL, Madame Annie POISSON, Monsieur Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Monsieur Claude DUPONT, Madame Corinne LAUFER, Maître Jean-Pierre LAURENT, Conseillers Municipaux délégués, Madame Claudine LEMARDELE, Madame Gaële LEROUVREUR, Monsieur Christophe BELZ, Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER, Monsieur David LEGOUET, Madame Elisabeth DUHOUX.

### **Absents excusés :**

Sighilde LEGOUPIE a donné pouvoir à Gaële LEROUVREUR  
Philippe FAUVEL a donné pouvoir à Stéphane PINABEL  
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Delphine JIMENEZ-GRENIER  
Madame Edwige PERINET,

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35 et remercie les membres de leur présence à ce Conseil de rentrée.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 Juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Maître Jean-Pierre LAURENT est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'inscription d'une question diverse relative à une décision modificative pour le Budget Portuaire.

### **Ordre du Jour :**

#### **Avis du Conseil Municipal sur la mise en place et la tarification d'une garderie le mercredi midi à l'école du Clos des Sources :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Annick MARIE, Adjointe aux affaires scolaires qui explique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il y a dorénavant classe le mercredi de 8h35 à 11h35.

Deux choix s'offrent aux parents à partir de 11h35 : soit ils récupèrent leurs enfants à 11h35, soit les enfants prennent le bus et vont directement au Centre de Loisirs où ils pourront déjeuner et passer l'après-midi.

En effet la Communauté de Communes, afin de maintenir l'activité du CLSH et les emplois concernés, n'a pas souhaité, après étude, offrir la seule possibilité du repas.

L'obligation est donc : repas si inscription au CLSH pour l'après-midi.

Plusieurs parents ont fait savoir qu'ils ne travaillaient pas le mercredi après-midi, pour garder leurs enfants, mais qu'ils n'avaient pas de possibilité pour les reprendre à l'école à 11h35.

Après de nombreuses discussions, il est proposé de mettre en place, à titre expérimental jusqu'aux vacances de la Toussaint au sein de chaque commune, une garderie entre 11h35 et 12h35. Les Communes gèreront cette garderie.

A ce jour, ce service n'étant pas mis en place, il n'y a pas de chiffre précis, si ce n'est un sondage où 20 à 25 familles seraient intéressées.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait envisagé cette solution depuis le départ, mais que la Préfecture avait informé que seule la 3CI était compétente pour ce service. Il informe de la proposition après réunion de l'ensemble des communes et syndicats concernés à la Communauté de Communes qui est la suivante :

Mise en place d'un service expérimental :

Une garderie le mercredi midi de 11h35 à 12h35 maximum.

Expérimentation du 10 Septembre au 15 Octobre 2014

Ouverture du service à partir d'un minimum de 5 enfants inscrits et présents

Gestion par les communes pendant l'expérimentation

Inscription en Mairie

Tarifification de 1€50 par demi-heure et de 3€ l'heure (étant précisé que toute demi-heure entamée sera due et qu'aucune aide des partenaires financiers CAF... n'est possible pour ce service)

La décision de prolonger cette garderie au-delà des vacances de la Toussaint sera prise au vu du bilan.

David LEGOUET précise que la Commission Jeunesse de la 3CI a travaillé sur ce projet et qu'après le bilan de « la Toussaint », si la garderie est réellement nécessaire au vu des inscriptions, c'est la Communauté de Communes qui devrait logiquement prendre le relais.

Christophe BELZ demande ce qui se passera si seulement 4 enfants sont concernés. Il lui est répondu que les parents devront trouver une solution car le service ne sera pas mis en place.

Thierry TOTAIN s'interroge sur le terme « logiquement prise en charge par la 3CI au-delà des vacances de la Toussaint »... précisé par David LEGOUET ; Il avait compris que quoi qu'il en soit, si le service doit être mis en place au-delà de la période expérimentale, la 3CI prendra le relais.

David LEGOUET lui répond que pour l'instant c'est la décision de la Commission Jeunesse, la décision finale devra être validée en Conseil Communautaire.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. La Garderie sera donc opérationnelle dès le Mercredi 10 Septembre 2014.

### **Acquisition de terrain dans le Bourg de Barneville :**

Monsieur Le Maire propose l'acquisition d'un terrain dans le Bourg de Barneville appartenant à Monsieur et Madame BRISSARD pour créer un parking afin d'obtenir un stationnement faisant terriblement défaut dans ce secteur. Avec l'ouverture de la pharmacie et du pôle médical, il est à craindre que le stationnement soit de plus en plus compliqué. L'idée étant de donner la possibilité aux employés travaillant dans le bourg et aux commerçants de se stationner hors des places en plein centre bourg. Ce qui est déjà un peu le cas sur le parking de l'église, mais ce n'est pas suffisant.

Maître LAURENT précise que des négociations ont eu lieu avec les propriétaires et que c'est une réelle chance de pouvoir acquérir ce terrain idéalement situé et qui jouxte l'habitation de Monsieur et Madame BRISSARD qui n'ont émis aucune objection à la création d'un parking à proximité.

Cela répond évidemment aux besoins et permettra à la pharmacie d'obtenir le permis de construire modificatif pour la création du pôle médical, puisque l'engagement de 25 places de

stationnement supplémentaires conditionne l'accord du Permis. Il s'agit bien là d'une action d'intérêt général. L'estimation des domaines s'élève à 43 000€ pour une superficie de 10a10ca. Les négociations finales avec le propriétaire ont arrêté le montant à 60 000€. A une question de David LEGOUET sur la participation éventuelle de la pharmacie à l'aménagement de ce terrain en parking, Monsieur Le Maire lui répond que bien sûr, la commune participe à l'intérêt que représente le pôle médical pour les citoyens, mais que la pharmacie sera sollicitée pour les frais d'aménagement du terrain d'une manière ou d'une autre.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition de terrain.

### **Adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL qui propose une adhésion à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) pour une cotisation annuelle de 102€ TTC.

La mission première de l'ANDES est de soutenir au quotidien les élus en charge du sport dans l'élaboration de la politique sportive par l'apport de documents juridiques et techniques, l'aide à la résolution de problématiques de gestion sportive locale et l'accès à un réseau d'expériences de collectivités dans ce domaine.

Il est également nécessaire de désigner un représentant du Conseil auprès de l'Association et Monsieur Le Maire propose que cet élu soit Stéphane PINABEL.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Commune à l'ANDES et valide le choix de Stéphane PINABEL comme représentant.

### **Tarifs Eau et Assainissement 2014-2015 :**

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0.9% sur l'ensemble de ces tarifs (applicables du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 au 30 Juin 2015), correspondant à l'augmentation du coût de la vie pour l'année 2013.

En réponse à une question sur le pourquoi d'une augmentation, Monsieur Le Maire répond qu'il est justifié d'augmenter de manière raisonnable les tarifs, en effet, les travaux sur le réseau d'eau potable ne sont plus subventionnés, ni par l'Agence de l'Eau ni par le Conseil Général ou le Conseil Régional.

Il rappelle qu'en 2012 et 2013, les tarifs d'assainissement ont baissé et seuls les tarifs eau ont été augmentés car ce budget est plus difficile à équilibrer. Cette année la proposition d'augmentation, relativement faible, est identique sur les deux services.

Toutes explications entendues, à l'exception d'Elisabeth DUHOUX qui vote contre, les tarifs eau et assainissement proposés sont validés pour l'année 2014-2015 (du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 au 30 Juin 2015).

### **Taxes de branchement et de raccordement au réseau assainissement :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL, qui précise qu'afin d'uniformiser l'ensemble de ces taxes pour l'ensemble des 4 communes adhérentes au Syndicat d'assainissement du bassin du fleuve, de la Gerfleur et des Douits, il propose les tarifs suivants :

Frais de branchement habitations existantes : 407.00€

Raccordement au réseau Assainissement : 2 273.00€

Pour information, les tarifs précédents étaient les suivants car ils étaient votés hors taxes et appliqués tels quels ce qui n'était pas le cas des autres communes :

Frais de branchement habitations existantes : 1 900.00€

Raccordement au réseau Assainissement : 340.00€

Toutes explications entendues, cette décision est validée à l'unanimité.

Stéphane PINABEL précise également que la participation du syndicat sur la facturation assainissement reste à 0.60€ par m<sup>3</sup>. Elle sera sans doute amenée à baisser encore au cours des années à venir car le syndicat rembourse petit à petit l'emprunt pour la station par anticipation. (Pour mémoire cette participation était de 0.75€ il y a deux ans).

### **Modification de la Convention avec CAP ART pour les expositions de la Salle du Parc :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Annick MARIE qui rappelle qu'une convention a été signée avec CAP ART en 2011 pour l'organisation des expositions à la salle du Parc. Après plusieurs rencontres avec les responsables de cette association, plusieurs choses ont été revues afin notamment de décharger le service animation pour les invitations, ce que Madame TREVOUX et ses collègues ont accepté. Il est cependant toujours nécessaire que les recettes provenant des locations des exposants (salle et logement) transitent par la Mairie qui verse en contrepartie une subvention à l'association. La convention doit être modifiée en ce sens et notamment pour les missions confiées à l'association qui accepte dorénavant de prendre en charge les commandes des cartons d'invitation et les affiches, la mise sous enveloppes des invitations et leur envoi (courrier ou mail), il est également proposé de fixer le prix de l'appartement mis à disposition des exposants à 80€ la semaine. Et il est spécifié dans cette nouvelle convention que les chèques des exposants devront être remis régulièrement au régisseur des festivités. La Mairie continue de prendre en charge les grandes affiches et leur pose sur les grilles dans la commune.

Au sujet de l'affichage, Delphine JIMENEZ-GRENIER fait part de plusieurs remarques d'associations qui lui ont été faites. En effet, 9 grilles sont réservées à CAP ART et cette année, les associations ont eu grand peine à trouver des possibilités d'affichage, ce fût un peu l'anarchie. De plus, elle demande, ainsi que David LEGOUET pourquoi la Commune gère l'affichage de CAP ART alors que les autres associations prennent en charge leur affichage ?

Maître LAURENT précise que CAP ART reste une association créée à la demande de la Commune pour l'organisation des expositions. A ce titre, bien que relevant du régime des associations, elle doit être soutenue par une logistique communale.

Monsieur Le Maire précise que les demandes d'affichage doivent être effectuées en Mairie, c'est actuellement le cas pour toutes les associations extérieures à la Commune auxquelles l'autorisation est donnée avec des numéros de grilles et des dates précises.

Stéphane PINABEL relève que cette année, il y a eu beaucoup d'affichage également pour le D. Day par les commerçants, ce qui était une bonne chose, mais qui a engendré quelques soucis. Il travaille sur de nouvelles règles à mettre en place l'an prochain et pour les commerçants, il y a d'autres solutions à envisager.

Annick MARIE précise que des réunions de travail seront prévues avec les associations.

Toutes explications entendues, la modification de la convention avec CAP ART est acceptée à l'unanimité. Monsieur Le Maire précise qu'il a demandé à ce que la Commune soit étroitement associée au choix des artistes exposants, notamment pour laisser un créneau d'exposition aux peintres locaux.

### **Choix de l'entreprise pour la fourniture d'une Chenillette Amphibie :**

Monsieur Le Maire rappelle la décision précédente du Conseil qui avait validé le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'une chenillette amphibie destinée à l'enlèvement régulier des algues dans le chenal d'accès au port et qui pouvait être équipée d'une lame ou d'un godet pour le désensablement.

Il rappelle que son idée de départ était plutôt une barge avec une pompe à haute pression mais que l'essai effectué n'a pas été concluant. Il s'était donc intéressé aux essais effectués par la Municipalité précédente et l'idée de la Chenillette amphibie trouvée par Christophe LOUIS DIT GUERIN, lui a paru plus concluante, car avec une durée d'intervention plus importante, une mobilisation facilitée ainsi qu'une plus grande polyvalence. Evidemment, l'engin ayant donné lieu à l'appel d'offres est très différent (puissance, longueur des chenilles, dimensions) du matériel essayé, mais le concept reste le même.

Il rappelle que ces chenillettes sont souvent utilisées pour le faucardage en rivière pour ôter les plantes invasives. Le Cahier des Charges établi faisait cependant bien état d'une intervention en milieu maritime.

Cette consultation a eu lieu. Monsieur Le Maire a eu plusieurs contacts avec des fournisseurs et une seule offre est parvenue en Mairie. Cette offre est tout à fait conforme au Cahier des charges transmis aux entreprises.

Le coût proposé pour un matériel neuf est de 147 586.54€ HT (177 103..85€TTC)

La Société CDO Innov propose également tout un dossier d'options :

Un panier de ramassage	4 700.00
Une pompe à sable et à boue	9 335.00
Une remorque de transport	14 300.00
Un tablier pousseur	3 332.00
Hélices en bronzes	2 200.00
Protections d'hélices	365.00
Un treuil hydraulique	1 530.00
Une station de graissage automatique	2 235.00
Une hard top (cabine en bâche souple) (à définir)	
Un traceur GPS	
Attelage automatique Hydraulique	798.00

Le Mécanicien de la Commune, demande la possibilité d'obtenir la station de graissage automatique ainsi que la cabine en bâche souple.

Un délai de 16 semaines à partir de la commande est nécessaire pour la livraison. Si le conseil accepte cette acquisition, elle sera prise en compte sur le budget 2015.

Annick MARIE soulève la possibilité de partager cette chenillette (moyennant finances) avec d'autres communes confrontées aux mêmes problèmes.

Elisabeth DUHOUX demande qui « conduira » cet engin et quelle habilitation sera nécessaire. Monsieur Le Maire répond que la consultation prévoyait la formation du personnel et la société a bien répondu en ce sens. La seule interrogation pour l'instant reste la nécessité ou non d'avoir le permis bateau, mais cela n'est pas un problème majeur. Il faudra déterminer quel personnel sera intéressé et désigné. Deux ou trois personnes devront être formées et habilitées, ainsi que le mécanicien pour l'entretien.

Au sujet des habilitations, Thierry TOTAIN fait un aparté sur les habilitations pour le montage des tentes et chapiteaux pour lesquelles les personnels devront être formés rapidement. En effet, cette habilitation étant obligatoire, il demande à chacun d'être vigilant pour les demandes de montage émanant des autres communes.



David LEGOUET aurait souhaité que cette proposition d'acquisition de chenillette soit évoquée en commission des affaires portuaires. Monsieur Le Maire lui répond que ce n'est pas le budget portuaire qui va prendre en charge cette acquisition car les algues ne gênent pas la navigation, mais apportent une gêne à la population permanente et touristique.

Christophe BELZ demande la fréquence de l'utilisation de cet engin. Monsieur Le Maire lui répond qu'il envisage une utilisation 3 ou 4 jours par mois pour remettre les algues à l'eau dès leur apparition, avant qu'elles ne soient jugées « sédiments », ceci afin d'éviter les différentes autorisations nécessaires.

Il conviendra sans doute de faire une grosse opération de « mise à nu » avant de pouvoir utiliser cet engin. Jean-Louis REVERT valide cette proposition et précise qu'il conviendra également de combler les « trous » dans le chenal.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de la chenillette amphibie dont la dépense sera inscrite sur le budget 2015.

### **Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur Le Maire rappelle que les demandes de subventions au titre de la DETR (subvention de l'Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont demandées en début d'année. Cependant, il y a régulièrement une dotation complémentaire d'attribuée au titre de crédits non utilisés pour des projets non aboutis ou abandonnés, au mois de Septembre.

Il est donc proposé de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire pour l'acquisition de la chenillette.

La demande portera sur 33% du montant HT de l'acquisition envisagée.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention en ce sens.

### **Autorisation de signature des conventions de mise à disposition de personnel et de locaux à la 3CI dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.**

Dans le cadre de cette réforme, la Mairie met à disposition de la 3ci pour l'organisation des TAP, une ATSEM 3 heures par semaine et 4 ou 6 salles de l'école. (Salle de motricité, bibliothèque, salle informatique...)

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes. :

Une pour la mise à disposition du personnel et l'autre pour la mise à disposition des locaux.

Accord à l'unanimité.

### **Retrait de la délibération du 17 Juillet relative aux dépenses imputées sur les comptes Fêtes et Cérémonies et nouvelle délibération :**

La Sous-préfecture demande le retrait de cette délibération au motif des mentions « dépenses imprévues » qui sont régies différemment. Renseignements pris auprès de Monsieur LEMARINEL, une délibération moins précise est proposée en ne mentionnant pas le terme dépenses imprévues, mais en listant simplement les dépenses autorisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le retrait de la délibération du 17 Juillet 2014 et valide la nouvelle proposition relative aux dépenses autorisées sur les comptes fêtes et cérémonies :

Manifestations de type arbre de Noël, vœux du Maire, vin d'honneurs des 8 mai, 18 juin, 11 novembre et toutes autres cérémonies nationales, inaugurations diverses, vernissages des expositions, déjeuners pour réunions de travail ou pour honorer telle ou telle personnalité ou tel ou tel partenaire de la Commune, repas, des cheveux blancs, téléthon et manifestations

diverses avec les associations, jumelage, sports, Fêtes de la Mer, participations aux salons nautiques ou touristiques, Tour des Ports...

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Maire informe qu'il a été facturé sur le budget portuaire une location aux Vedettes du Cotentin qui n'ont pas occupé les locaux pour l'année 2013. Il convient donc d'annuler le titre d'un montant de 2398.18€TTC.

Cette annulation de titre sera prélevée sur la ligne 673 du budget portuaire qui doit être alimentée d'un montant de 1 200.00€

Cette somme sera prélevée sur la ligne 618 (dragages).

Accord à l'unanimité.

### **INFORMATIONS :**

Eclairage Public : Thierry TOTAIN fait un point sur l'Eclairage public et les nombreuses réclamations qu'il a reçues cet été. Il rappelle la décision de l'ancienne municipalité d'installer des horloges astronomiques pour une régulation du coût de l'éclairage public sans altérer pour autant le confort des résidents.

La SARLEC a donc mis en place ces horloges et un premier essai a été tenté pour optimiser les économies à réaliser. Des décisions ont été prises pour maintenir les points lumineux permanents dans les centres bourgs et sur les voies principales et le plus à risques et pour les autres voies jusqu'à 23h00.

Beaucoup de personnes sont venues exprimer leur mécontentement, mais il en est toujours ainsi lorsque les choses changent... Cependant, il ne s'agissait que d'un premier essai, l'avantage avec les horloges astronomiques étant que le réglage est beaucoup plus facile. Les doléances ont été étudiées et un contact a été pris avec la Gendarmerie qui a assuré qu'il n'y a pas eu plus de vols ou cambriolages avec ce nouveau système.

La proposition suivante est donc faite pour un nouvel essai de réglage :

*Période estivale* : du 15 juin au 15 septembre : éclairage permanent des centres bourg et des voies principales et des secteurs plus à risques d'accidents, et extinction à 1h00 du matin pour les autres voies.

*Période « hivernale »* : du 16 septembre au 14 juin : éclairage permanent des centres bourg et des voies principales et des secteurs plus à risques d'accidents, et extinction à 23h00 pour les autres voies.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et entendu les motivations de ce choix, accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Le Maire remercie Thierry TOTAIN, rappelle qu'aux mécontents, il répond que soit on réalise une économie, soit on augmentera les impôts... et demande aux référents de

quartier de relayer cette décision et de prendre note des remarques éventuelles, rien n'étant figé.

Subvention pour les travaux d'engrochement : Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le sous-préfet et qu'il est fort probable que la Commune perçoive environ 260 000€ de subvention pour les travaux d'engrochement de la plage et que cette somme sera sans doute versée vers la mi-octobre.

Il rappelle tout de même que les travaux ont engendré une dépense d'un million d'euros et il se demande si l'on doit continuer à conforter les digues quand l'Etat nous annonce, selon le PPRL, que le littoral pourrait être frappé par une submersion de plus de deux mètres... Il demande un peu de cohérence dans tous ces propos.

#### Fréquentation touristique :

Monsieur Le Maire fait état des statistiques de l'Office de Tourisme qui relèvent une fréquentation à l'office de + de 25% en Juillet et + 23% en Août par rapport à 2013. Alain DESPLANQUES, absent ce jour, et Président de l'EPIC, pourra développer ces chiffres ultérieurement.

Les commerçants semblent plutôt satisfaits, notamment en matière de restauration, plus qu'en hôtellerie.

#### Déroulement de la saison :

Monsieur le Maire est plutôt satisfait de la saison écoulée qui s'est déroulée sans problèmes majeurs, pas de noyés. Il rappelle que les sauveteurs de Barneville-Plage ont très bien réagi en présence d'une personne en arrêt cardiaque au mois d'Août.

Il précise également qu'il a réussi à convaincre les gens du voyage de se poser sur l'aire d'accueil de la Rue des Prés salés. Il est vrai que depuis que l'électricité est installée, c'est plus confortable pour eux.

Monsieur Le Maire est très satisfait que le WIFI soit ENFIN en service sur Barneville-Plage. Il précise de plus qu'aujourd'hui les techniciens ont mis en place un système permettant une connexion plus facile sans identifiants...

#### Secteur Portuaire :

##### PORT A SEC :

Monsieur Le Maire informe de la mise en service de l'Ascenseur à Bateaux, validé et certifié par SOCOTEC. Quelques manutentions ont eu lieu et les bateaux sont montés en 45 secondes.

#### Travaux du Quai d'Armement :

Ces travaux, sous maîtrise d'œuvre du Conseil Général, vont commencer le 15 Septembre jusqu'au 15 Novembre environ.

#### Ecole de Voile :

Monsieur le Maire précise que la saison s'est bien déroulée et dans de bonnes conditions, notamment au mois d'août avec l'utilisation de la nouvelle cale.



Projet de mise en eau du chenal pour l'extension portuaire :

Ce projet avance, le Conseil Général, par l'intermédiaire de son président, l'a présenté à la DREAL qui a émis un premier accueil favorable, cette solution préservant l'environnement. Le coût estimatif s'élève à 6.5 millions d'euros pour 220 places de port supplémentaires. Des études seront nécessaires mais certaines études déjà réalisées pourront être utilisées.

Monsieur Le Maire encourage les conseillers à lire une étude que Jean-Louis REVERT a trouvée en faisant des recherches sur Internet. Il s'agit d'une étude réalisée en 2008 par Noël PINSARD, intitulée « Entre flot et jusant, terre et mer se rencontrent ».

Aucune autre remarque n'étant émise, la séance est levée à 20h15.

Vu, Le Maire,  
Pierre GEHANNE,



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Pierre Gehanne". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BARNEVILLE-CARTIERET" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" in the center, and "(M A I C H E)" at the bottom, flanked by two stars. The stamp also features a central emblem depicting a figure holding a staff.